# **COMITE DE DIRECTION**

# Réunion de Bureau du Mardi 18 juin 2019 P.V. N° 42

Président: M. Pierre GUIBERT

Vice-Président Délégué : William PONT Secrétaire Général : M. André VITIELLO

**Présents :** Mmes Cathy DARDON – Valérie TOMASSONE - MM. Gérard BORGONI - Guy BOURICHA – Jean Paul RUIZ **Assiste à la Réunion :** Mme Nathalie COGGIA (Responsable Administrative) - MM Patrick FAUTRAD - André SASSELLI

#### **MODALITES DE RECOURS**

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraine l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

### **ORDRE DU JOUR**

- Traitement du courrier
- Remis des récompenses - Information

### **CORRESPONDANCE**

#### • LIGUE MEDITERRANEE

- La phase finale régionale Beach Soccer aura les samedi 22 et dimanche 23 juin au CREPS D'AIX en PROVENCE. Transmis à la Commission Futsal et Beach Soccer.
- Extrait du procès-verbal de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire en date du 13 mai 2019 concernant les appels de STE MAXIME et de LA VALETTE. Noté.
- Adressant l'ordre du jour ainsi que les modifications réglementaires qui seront traités lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu le 29 juin 2019 à AIX. Noté.

#### • CLUBS:

- USAM TOULON : Adressant un mail concernant les faits survenus lors d'un Tournoi en Italie. Transmis à la Fédération Française de Football et à la Ligue Méditerranée.

### • DIVERS :

- CDOS 83 : Lancement de la 10<sup>ème</sup> édition « sentez-vous sport ». Noté
- >> Lancement de l'opération « Potentiels 2024 » afin d'aider et d'accompagner les jeunes sportifs de haut niveau. Noté.
- MAIRIE DE LYON: L'inauguration de la FIFA FAN EXPERIENCE aura lieu le mercredi 26 juin 2019. Noté.

## **REMISE DE RECOMPENSES**

M. Pierre GUIBERT et les membres du Comité de Direction ont reçu les clubs accédant en catégorie supérieure (Ligue et Fédération) pour la saison 2019/2020 ainsi que les vainqueurs des championnats nationaux (futsal et universitaire). M. Pierre GUIBERT prend la parole et remercie les dirigeants des clubs du SC TOULON, LA VALETTE, TOULON ELITE FUTSAL, GARDIA CLUB, RAMATUELLE, COGOLIN, HYERES FC, CARQUEIRANNE LA CRAU, FREJUS FUTSAL d'être présents à cette remise de récompense innovante. Il excuse le club de ST TROPEZ FC ainsi que l'équipe Universitaire TOULON LA GARDE.

M. Pierre GUIBERT félicité tous les clubs présents pour leur formidable parcours cette saison et commence la remise des récompenses.

1<sup>er</sup> récompense :

**SC TOULON** pour leur accession en CHAMPIONNAT NATIONAL

2<sup>ème</sup> Récompense :

TOULON ELITE FUTSAL pour leur titre de champion de France Futsal

3èm Récompense :

LA VALETTE pour leur accession en CHAMPIONNAT U17 NATIONAL

4<sup>ème</sup> Récompense :

GARDIA CLUB pour leur accession en CHAMPIONNAT R2

5<sup>ème</sup> Récompense :

RAMATUELLE pour leur accession en U19 REGIONAL 2

6ème Récompense :

**COGOLIN** pour leur accession en U17 REGIONAL 2

7<sup>ème</sup> Récompense :

HYERES FC pour leur accession en U15 REGIONAL 2

8<sup>ème</sup> Récompense :

CARQUEIRANNE LA CRAU pour leur accession en REGIONAL FEMININ 1

9<sup>ème</sup> Récompense :

FREJUS FUTSAL pour leur accession en DH FUTSAL

Cette agréable soirée de remise de récompenses se termine autour d'un apéritif.

### **INFORMATION**

## **«VIGILANCE METEO ORANGE»**

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ETE

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Eté aura lieu le samedi 22 juin 2019 à partir de 8h30 à la salle André Malraux - ESPACE BOUCHONNERIE - Avenue des Poilus - 83390 PIERREFEU

### **UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT**

### Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

- >> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en <u>indiquant la date, le lieu et le motif</u> <u>du déplacement.</u>
- >> Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.
- >> Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)
- >> <u>Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :</u> VAR BOUCHES DU RHONE ALPES MARITIMES ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

## Prochaine réunion de bureau Le mardi 25 juin 2019 à 17h00

Le Président : Pierre GUIBERT Le Vice-Président Délégué : William PONT Le Secrétaire Général : André VITIELLO